IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

L'Abeille à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et ne s'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Nos avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront souscrits.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur fin marcheur. **MICHIGAN**, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur **DELTA**, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines et prendre du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, capitaine C. S. Langcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur **WABASH**, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à couliisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. R. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur **CORSAIR**, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi ou quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

---

A VENDRE, le bateau neuf **DELTA**, du port de 99 tons aux, construit en maidemie. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

---

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire étuvé **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE,
5 déc no. 118, rue Royale.

A VENDRE.

La goelette **ECLIPSE**, de 56 tonneaux, pa. J. LE BLANC & CO,
4 déc 102, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

La polacre bien connue, **VIZCAINA**, capit. Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,
3 déc rue St. Louis, No. 86

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad et Nuevitas

Le beau brick espagnol **VENUS**, capitaine Fernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,
4 2 déc No. 34, rue Ste. Anne.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre **ST. ROMAN**, capitaine Salva, ayant les deux-tiers de son chargement engagé, partira sans faute vers la fin de la semaine prochaine. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,
29 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE

Le brick **NOBLE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
28 nov 25, rue Bienville.

A FRETER.

La jolie goelette **EXPRESS**, ayant été repassée à neuf, avantageusement connue, sera fretée pour n'importe quel port du Mexique, Antilles ou Côte Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à

Pre. LAPAYE,
27 nov rue Royale, No. 147

POUR LE HAVRE.

Le navire **SENATOR**, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,
22 nov No 26, rue Bienville.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. R & A B Bein, comme un magasin de comestible. S'adresser à FERGUSON & HALL,
déc 22, Vieille Levée.

A LOUER—Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. G W Pritchard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,
3 déc 22, Vieille Levée

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.

Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
22 nov 28 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à

[6 nov] B MARIGNY.

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.

Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront cédés à l'enchère publique, par T. Mossy & co.
2 déc—1m

COMPAGNIE DES GRENADIERS.

D'après les ordres du capitaine, la compagnie prendra les armes, dimanche, le 14 courant, à sept heures du matin. Vous voudrez bien en conséquence vous rendre sur la place d'Armes, lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme et bonne tenue, pantalon bleu, veste blanc.

9 déc B. DUPERAIN, sergt maj.

Lanciers d'Orléans.

LA compagnie se réunira en bourgeois et à pied, dimanche prochain, 14 du courant, à 10 heures précises du matin, sur la galerie de la mairie pour procéder à l'élection des officiers pour compléter le cadre de la compagnie. Le capitaine prie instamment tout chef d'escouade de ne pas négliger de passer les susdits ordres, et que chaque membre s'y trouve présent.

Par ordre du capitaine,
9 déc MONDELI, mar. des logis chef.

N. B. Tout ceux qui ont des fonds se présenteront chez le mar. des logis chef pour prendre une paire de pistolets.

RECEMMENT reçus et à vendre : 100 barriques de Vin rouge, par le navire Lucy Ann, de Marseille, et par ce bateau Belloubon, de Bordeaux; 150 boites Fruits à Pâte de riz; 300 m. sous Anisette.

L G LASSUCHOT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.

Il sera vendu, mercredi, 24 décembre, à 10 heures du matin, à son encan, par ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 courant, les marchandises ci-après décrites, appartenant à la succession de Pierre Soubercase :

1 balle satinet assorti 4 de toile à draps et à chemises, écrue et blanche; 1 caisse étoffe rayée, 2 caisses couverter assorties; 3 colis marchandises françaises assorties, 2 caisses jouets d'enfans. Aussi : caisses vins rouge et blanc 10 barils et 6 barriques dito. Conditions : toute somme au-dessous de $100 et jusqu'à $300, à 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la dite succession. 18 déc

---

PAR JOS. LE CARPENTIER.

Il sera vendu samedi, 13 du courant, à 11 heures du matin, devant son magasin d'encan, pour clôre un compte,

25 boites clous girofle, de première qualité; 10 do Estéphe & Médoc et 10 barils vin blanc. 12 déc

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

L'esclave John âgé de 38 ans, nègre de champ, palfrenier, et habitué aux travaux, les titres seulement garantis.

Conditions : comptant. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Aussi, pour le même compte, il sera vendu en face du magasin d'encan, rue St. Louis, à 1 heure, un cheval et un cabriolet. 12 déc

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett.

Un Lot de Terre situé dans la rue Mandeville, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avide, mesurant 120 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, et près de la maison de M. Bachemin.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 déc

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Il sera vendu samedi, 13 du courant, à la Bourse, le bateau à vapeur Chieftain, amarré à la Levée, et venant d'arriver de Monroe avec un chargement complet de coton ; il vient d'être réparé à neuf, sous l'inspection des gardiens du port, et est assuré.

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 3 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction. Pour plus amples informations, s'adresser aux encanteurs. 11 déc

---

PAR J LE CARPENTIER.

Il sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par l'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

3 quarts et 3 boites marchandises importées et avariées à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New York. 11 déc

---

PAR J B BLACHE.

Il sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, devant son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, 50 bouteuils Porter de Londres, de 7 douzaines chacune; 30 do. bouteilles do. do.

Conditions : Au-dessus de $200, 4 mois de crédit.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi.

Tom, âgé d'environ 36 ans, domestique de maison, bon travailleur, honnête, sobre et industrieux.

Princes, âgé d'environ 20 ans, un excellent cuisinier, et domestique de maison, ayant été élevé dans une Hôtel.

Isaac, âgé d'environ 18 ans, un excellent garçon, et bon travailleur, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 déc

---

PAR J B BLACHE.

MARDI, 16 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,

La goelette **DUTCHMAN**, du port de 60 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle est mouillée vis à vis le marché aux légumes, elle a été dernièrement réparée; les voiles sont neuves. Conditions, à la vente. 11 déc

---

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 13 courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Patience, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse &c. aussi une autre esclave, bon sujet, parfaitement garantie. Payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 déc

---

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en briques, assise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 8 dec

---

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny* contre *ses créanciers*. La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, L'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—25

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans — Présent l'hon. Ch Maurian, juge—*St. Leon* contre *ses créanciers*—(Pour un attermoiement)—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décemb e prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendus. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour
12 nov—9 2ps F. BUISSON, dépnté greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—No. 11,869—Julien Vienne et Lucien Roussel *contre* les créanciers de Julien Vienne, de Lucien Roussel, et de J. Vienne et L. Roussel—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix de Armas, not. pub., le Lundi, 22e jour de Décembre prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur le contenu de la dite pétition, aujourd'hui enregistrée ; et en attendant, toutes poursuites contre leur personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. W Hoffman est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, Juge de la dite Cour, ce 19e jour de Novembre 1834.

21 nov—3 P. LE BLANC, Dép. Greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er. Décembre 1834—No. 7869—Augustin Odiol *vs. ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu le mardi 23 décembre courant, pardevant Mr. Le Féraud, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

2 déc—7,2ps A. PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—1er décembre 1834—No. 7870—B. Phelps contre les créanciers. La cession de biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le samedi, 3 janvier 1835, en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
2 déc—7,2ps ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Jeudi, 4 Décembre 1834—Edward McHugh *contre ses créanciers*—Pour un atermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu le samedi, 30ème. jour de janvier 1835, en l'étude de W Y Lewis, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que B C Elliot soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 4 décembre 1834.
6 déc—12,2ps A. PITOT, greffier

A LOUER—Une négresse cuisinière et blanchisseuse. S'adresser rue St. Louis, No. 23. 5 déc

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

MARDI, le 16 décembre 1834, sera vendu à midi, un lot de terre, dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis, de 45 pieds de front sur 118 en profondeur, avec les bâtisses.

Conditions : $1500 comptant ; $1101 93 1-2 le 29 décembre 1836 ; 1101 93 1-2 le 15 novembre 1839 ; l'acquéreur s'engageant à payer, du jour de la vente, à la nièce des mineurs, auxquels ces deux dernières sommes sont dûes, un intérêt sur icelles, de 8 pour cent par année; la balance à 1 et 2 années de la date de la vente, en un billet endossé à satisfaction, garanti par une hypothèque en faveur du vendeur et des mineurs, jusqu'au parfait paiement de la somme : les banquettes en face, aux frais de l'acquéreur, ainsi que l'acte de vente à passer devant Octave de Armas not. public. 5 déc

---

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SERA vendu lundi le 15, à midi, à la Bourse : Deux lots de terre, de 30 pieds de front à la rue Craps et 120 en profondeur, mesure française, entre les rue des Poètes et Musique. Ces lots sont situés sur une éminence derrière la rivière. Leur proximité de la rivière, du chemin-à-coulisses, de la presse à coton, moulin à papier, et les beaux édifices qu'on y construit maintenant, ne peuvent que les rendre dignes de l'attention des spéculateurs ; le florissant voisinage où ces lots sont situés, les rend propre à une résidence agréable et augmentera leur valeur.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Le plan est déposé à la Bourse. 3 déc.

PAR J. B. BLACHE & HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu le Mardi, 30 décembre, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 16 lots de terre, bornés par les rues Moreau, Casa-Calvo, Grands Hommes, Enghein, Poètes. Ces terrains sont situés près des maisons construites par la Compagnie des Architectes.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 10 déc

---

PAR J. B. BLACHE.

Il sera vendu samedi 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 10 fre juins Beurre de Goslin. 18 déc

---

PAR JOS. LE CARPENTIER.

Il sera vendu, samedi 13, à 10 heures du matin, à son encan, pour clôre un compte, 300 caisses pétards, chacune ayant contenant 50 paquets de 80 pétards. 12 déc

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur **HARNED**, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode du traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

---

LE sous-signé, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

---

EXERCICES GYMNASTIQUES,
ET ECOLE DE DISTRACTION
DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à midi.* ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler ; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.
29 novembre—☞

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que : orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle ; petites serinettes pour les oiseaux ; guitarres peintes en tout genre ; violons, peau vieux et neufs; flûtes; clarinettes; flageolets en tout genre ; bassons ; serpent-bassons ; opicleides; hautes ; ophicleides-alto ; cors d'harmonie ; trombonnes ; buccins ; trompettes à clefs ; trompettes d'harmonie ; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

MARCHANDISES FRANCAISES.

LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivans, savoir :

Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables de jeu de nuit, un grand assortiment de linge fait pour enfans linons français pour moustiquaires, batistes à vignettes et ourlies à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, 31 douzaines de pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour femmes, brodequins do, robes de chambre pour hommes, cafetières en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c,

SIMON MITAUD,
18 nov☞ rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

Como hubo una equivacion en la anuncia del aviso siguiente, lo publicamos como debe estar.

AL PUBLICO—Habiendo hecho arrestar la persona de Dn. Antonio Gabañach, el dia 5 del actual, en virtud de negarse á darme una seguridad por la suma de $500 de un billete que hizo á mi órden, fecha 1°. del corriente, pagadero á los 4 meses, y que endosé á condicion de que si lo hacia descontar me habia de remitir su producido, cuya seguridad le exigia por haberme protestado que habia rompido dicho billete. Dando crédito á esta aserecion bajo la palabra de Dn. Joaquin Tajonar, sujeto de todo crédito, y hallandose presente Dn. Joaquin Viosca quien olió al mismo Señor Tajonar quel dicho Gabañach lo habia rumpido, accedí á ponerlo en libertad; cuyo anuncio hago al público para que, si en el término de tres dias no hay ninguna reclamacion al citado billete, que se ha conducta y honor de Dn. Antonio Gabañach, y yo descargado de toda responsabilidad, puesto que recaho en la palabra de honor de dichos señores.

diciembre 11—3 DIEGO MORALES.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. novembre passé, le jeune nègre nommé **PRINCE**, âgé d'environ 13 ans, ayant une très jolie figure, l'air très éveillé ; il n'a aucune autre marque qu'on puisse désigner. Ladite récompense sera payée à quiconque le logera dans la prison de cette paroisse, et $20 s'il est arrêté dans une autre paroisse.

11 déc—☞ L. A. MICHEL.

---

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine **RACHEL**, environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.

3 déc—☞ M. DEL ACEBO.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Doliver, du Havre, les marchandises suivantes choisies près pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en vente

13 balles de mousselines imprimées ;
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rybans ; 1 do. de Lacets ;
15 do. de Bavettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages,
5 do. de Guingham ;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin—☞ Rue Royale

CHARBON de Liverpool d'Owell, et Charbon de Cannell en boucaute, en débarquement du navire Heroine, de Liverpool, à vendre par

G. VANCE & GAMBLE,
2 déc 51, rue de la Douane

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal d'Auberville, veuve de Francisco Bouligny, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir :

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 36 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur. [mesure française.]

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov

---

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves — Vente par le Register des Testamens—Mardi, 30 décembre 1834, à midi, l'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu N. A. Baron, la propriété ci-après décrite, savoir : un Terrain, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poydras et Natchez, désigné par le No. 10, sur un plan dressé par M. Bourgeroi, député arpenteur général le 26 mars 1832, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, (mesure anglaise) 21 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds sur la ligne de profondeur à droite qui le sépare de lot No. 11, 100 pieds 1 pouce sur la ligne de profondeur à gauche et 25 pieds 9 pouces sur la ligne du fonds qui le sépare du lot No. 9.

Conditions de la vente :—$2173 payables comptant, $2296 payables le 1er. août 1835, $2405 payables le 1er. août 1836 et $2542 payables le 1er. août 1837, le surplus, s'il y en a, devra être payé dans 3 ans du jour de la vente, tous les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub, aux frais de l'acquéreur. 28 nov

---

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi, 29 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Zulma Roy, f. c. l., les esclaves suivans, savoir :

1o. Liza, négresse âgée de 17 ans.
2o. Estelle, négrite âgée de 12 ans.
3o. Jean, nègre âgé d'environ 30 ans, charretier.

Conditions de la vente : les esclaves Liza et Estelle, à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et l'esclave Jean, payable comptant, avec la condition expresse, que l'acquéreur du dit esclave l'affranchira aussitôt qu'il aura payé la somme de 700 piastres.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS. Reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.
28 novembre

PAROISSE D'ORLEANS — Cour des Preuves.—Succession de Félix Clément Wartelle.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Armand Auguste Wartelle, exécuteur testamentaire dudit défunt, ne serait point approuvé et homologué, et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS,
6 décembre Register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que John A Merle, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Miguel del Acebo, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

1 déc W F C DUPLESSIS, Register.

PAROISSE D'ORLEANS,—Cour des Preuves,—Vente par le Register des Testament—Lundi 15 décembre courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente devant mon bureau, un coffre d'outils, une montre en argent, deux malles de hardes, etc. appartenant à la succession de feu Jesse Clayton. Conditions, comptant.

Par ordre de la cour,
4 déc W F C DUPLESSIS, régister.

William Lake vs. Paul Fardelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.

22 nov G W MORGAN, shérif

PANORAMA MOUVANT.

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les Soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente diffé rentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture; la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène; le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 18 nov—d

---

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, creole et allant à l'amble. S'adresser au No. 88, rue Juie. à

18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magazine, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa diligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

---

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

La récompense susdite sera payée pour l'arrestation des esclaves suivans, partis marrons depuis le 1er. de ce mois :

Un nègre nommé NARCISSE, appartenant à M. Wm. P. Brown. Il est de taille de 5 pieds 10 pouces, âgé de 21 ans, mince de taille et ayant bonne mine.

BURREL, appartenant ci-devant à M. Miller, de la taille de 5 pieds 2 pouces, âgé de 30 ans, ayant une cicatrice sur la jambe droite, provenant d'une morsure de chien.

JACK, surnommé *Jack Harper*, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, âgé d'environ 24 ans, portant des boucles d'oreilles.

JOHN, surnommé *John Patterson*, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, âgé d'environ 25 ans, ayant une cicatrice sur son front, au-dessus de l'œil gauche.

BUCKER, très grand, récemment acheté de M. Wm. C. Dean, ayant une femme au-dessous de la presse à coton du faubourg inférieur, auprès de laquelle il doit se tenir probablement.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

C. HURST,
10 dé